



Bourg-en-Bresse, le 28 mars 2022

Mme le Maire
Mairie
Avenue de Bourgogne
01851 Marboz

Objet : dépôt de pneus

Réf. Courrier : 22-014

CC : Maire de Béný

PJ : -

Madame le Maire,

Notre association a eu connaissance d'un terrain accueillant une pratique sauvage de sports mécaniques sur votre commune (parcelles WT 262 à 270). Ce circuit n'a pas fait l'objet du permis d'aménager auquel il est obligatoirement soumis en vertu de l'article L.362-3 du code de l'environnement.

Par conséquent, les aménagements opérés sur celui-ci sont illégaux. Ainsi les grandes quantités de pneus qui s'y trouvent stockés doivent être considérées comme des déchets. A ce titre, vous pouvez mettre en demeure le détenteur de ces déchets de les retirer conformément à l'article L.541-3 du code de l'environnement.

Nous savons et saluons les démarches que vous et votre prédécesseur avez déjà entreprises pour mettre fin aux nuisances engendrées par cette activité. Nous espérons que l'utilisation de vos pouvoirs de police des déchets permettra de rendre à cette parcelle un usage agricole, conformément au PLU de votre commune.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, nos meilleures salutations.

Olivier WAILLE
Trésorier
FNE Ain

France Nature Environnement Ain

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement – Reconnue d'utilité publique depuis 1976.

Siège social : 44 avenue de Jasseron – 01000 BOURG-EN-BRESSE / Tel. 04 74 21 38 79 / Courriel. ain@fne-aura.org

Antenne montagne : Place de l'Église – 01130 SAINT-GERMAIN-DE-JOUX

<https://www.fne-aura.org/ain/>